

**MR BRICOLAGE**  
**Société anonyme au capital de 33.240.816 €**  
**Siège social : 1, rue Montaigne, LA CHAPELLE SAINT-MESMIN (45380)**  
**348.033.473 RCS ORLEANS**

La Chapelle Saint-Mesmin, le 17 avril 2014

**Avis de remboursement anticipé des obligations émises le 18 novembre 2009**

Mr Bricolage informe les porteurs d'obligations venant à échéance pour leur dernière tranche le 18 novembre 2014 de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations émises le 18 novembre 2009 restant en circulation, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.8.1.3 de la note d'opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 09-0303 en date du 20 octobre 2009. (ci-après les Obligations)

Le remboursement des Obligations restant en circulation aura lieu le 19 mai 2014, au pair, soit 250 euros, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêts se terminant à la date de remboursement anticipé, soit un montant total à verser au titre du remboursement anticipé de 250,60 euros par obligation.

A l'issue de ce remboursement, les Obligations qui sont actuellement admises aux négociations sur Euronext (ISIN FR0010814178), seront radiées de la cote. Un avis a été publié par Euronext sur son site.

Par ailleurs, il est précisé que l'endettement financier de Mr Bricolage sera alors constitué d'un crédit syndiqué, conclu le 13 février 2014, sur une durée de 5 ans d'un montant total de 130 millions d'euros.

Les Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (les BSAAR), (code ISIN FR0010814186) qui étaient attachés aux Obligations restent en circulation et pourront être exercés à tout moment jusqu'au 18 novembre 2014 inclus.